

ASSURANCE SCOLAIRE GAN - GROUPE SCOLAIRE SAINT PAUL

A - DOMMAGES CAUSES AUX TIERS (Conventions Spéciales A.5622)

Sauf mention contraire, les montants de garanties et de franchises ci-dessous sont indexés suivant l'évolution de l'indice F.F.B (879.8 au 4^{em} trimestre 2011)

GARANTIES	MONTANT DES GARANTIES MONTANTS DES GARANTIES (Par année d'assurances quel que soit le nombre de sinistres)	FRANCHISE PAR SINISTRE
<p>RESPONSABILITE CIVILE (PAR SINISTRE)</p> <p>Tous dommages confondus (corporel, matériels, immatériels consécutifs)</p> <p>Sous réserve des sous limitations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dommages matériels et immatériels consécutif causés <ul style="list-style-type: none"> - Aux tiers - Par un Assuré à un autre Assuré • Dommages aux biens mobiliers confiés • Responsabilité civile en cas de vol commis par le personnel • Dommages causés à un outillage ou matériel prêté à titre gratuit à l'Assuré de façon occasionnelle • Responsabilité pour faute inexcusable 	<p>8.000.000€ (*)</p> <p>2.330.000€</p> <p>2.330.000€</p> <p>52.000€</p> <p>20.000€</p> <p>80.000€</p> <p>1.500.000€ (*)</p>	<p>Sans</p> <p>Sans 250€</p> <p>250€</p> <p>250€</p> <p>250€</p> <p>Sans</p>

(*) Montants non indexés

Pour toute demande d'information ou en cas de sinistre, veuillez contacter nos bureaux :

GAN ASSURANCES
80, rue du Molinel 59000 Lille
Tel : 03.20.55.42.16
contact@assurances-d2a.fr

B - ACCIDENTS CORPORELS SUBIS PAR LES ELEVES (*) (tableau de garanties A.5626)

Les montants de garanties ci-dessous sont indexées suivant l'évolution de l'indice AGIRC (0.4233 au 01/04/2011)

GARANTIES		MONTANT DE GARANTIE PAR SINISTRE	FRANCHISES PAR SINISTRE
Prestations de base	Décès	9 000 €	Sans
	Incapacité / Invalidité	18 000 €	Sans
	Décès et incapacité d'une personne âgée de plus de 70ans	Indemnités prévues ci-dessus réduites de moitié	
	Frais de recherche de de sauvegarde	5000€	Sans
Prestations complémentaires	Complémentaire frais de soins dont : <ul style="list-style-type: none"> Frais dentaires Frais d'optique 	500 € dont 50€ par dent avec un maximum de 875€ 70€ par article d'optique avec un maximum de 875	Sans

Pour toute demande d'information ou en cas de sinistre, veuillez contacter nos bureaux :

GAN ASSURANCES
80, rue du Molinel 59000 Lille
Tel : 03.20.55.42.16
contact@assurances-d2a.fr

C - ACCIDENTS CORPORELS SUBIS PAR LES BENEVOLES (*) (tableau de garanties A.5626)

Les montants de garanties ci-dessous sont indexées suivant l'évolution de l'indice AGIRC (0.4233 au 01/04/2011)

GARANTIES		MONTANT DE GARANTIE PAR SINISTRE	FRANCHISES PAR SINISTRE
Prestations de base	Décès	9 000 €	Sans
	Incapacité / Invalidité	18 000 €	Sans
	Décès et incapacité d'une personne âgée de plus de 70ans	Indemnités prévues ci-dessus réduites de moitié	-
	Frais de recherche de de sauvegarde	5000€	Sans
Prestation complémentaire	Complémentaire frais de soins dont : <ul style="list-style-type: none"> Frais dentaires Frais d'optique 	500 € dont 50€ par dent avec un maximum de 875€ 70€ par article d'optique avec un maximum de 875	Sans
	Indemnités journalières en cas d'arrêt de travail et/ou d'hospitalisation	10€/jour	15 jours durée maximale d'indemnisation

Pour toute demande d'information ou en cas de sinistre, veuillez contacter nos bureaux :

GAN ASSURANCES
80, rue du Molinel 59000 Lille
Tel : 03.20.55.42.16
contact@assurances-d2a.fr

N.B. : Cette attestation ne constitue qu'une présomption de garantie et ne peut engager le GAN en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat d'assurance auxquelles elle se réfère.